

Séance du 05 mai 2022

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

05-05-2022-03

Date de convocation le 21/04/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 1
Votants : 13

Le cinq mai deux mille vingt-deux à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Étaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, DAUBAS, CAZENAVE, GRAUX et LOQUET ainsi que MM. CLAVÉ, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPETRE, HILLOOU et LETARGUA.

Procurations : M. SALEFRANQUE a donné procuration à M. CLAVÉ

Secrétaire de séance élue : Mme LOQUET

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI OCCUPÉ PAR UN FONCTIONNAIRE

Le Maire expose au Conseil Municipal de Mont la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de l'agent en charge de la comptabilité et de la paie permanent à temps non complet (modification de six heures hebdomadaires à treize heures hebdomadaires) afin de répondre aux besoins de la collectivité. Les heures sont faites depuis plusieurs l'année par l'agent et payées en heures complémentaires.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, après avis favorable du Comité Technique rendu le 14 avril 2022 et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE la modification du temps de travail à 13h hebdomadaires anciennement 6 heures hebdomadaire, à compter du 1^{er} juin 2022 de l'emploi permanent à temps non complet de l'agent en charge de la comptabilité et de la paie,

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ



Envoyé en préfecture le 06/05/2022

Reçu en préfecture le 06/05/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-216403964-20220506-05_05_2022_03-DE